

GRÈCE

1) VOLUME DE L'AIDE

1.1. Performances actuelles/récentes en termes de volume

APD nette en millions de USD	693
% du RNB	0,20 %

Source : données préliminaires de 2008 du CAD de l'OCDE

Depuis 2001, l'APD grecque a augmenté tant en valeur absolue – de manière très rapide - (auparavant à 202 millions de USD, soit une croissance nominale de 243%) que par rapport au RNB (auparavant à 0,17%).

1.2. Volume prévu à l'avenir

La Grèce s'était engagée, en ligne avec les objectifs de l'UE, à accroître son APD à 0,33 % du RNB d'ici à 2006 et 0,51 % d'ici à 2010. Toutefois, en raison de contraintes budgétaires, elle a récemment reporté son objectif de 0,51% à 2012. L'APD atteindra 0,35% en 2010 et le CAD de l'OCDE estime que la Grèce décaissera ainsi 1,15 milliard de USD (CAD 2009).

2) ORGANISMES / MÉCANISMES CLÉS

2.1 Organismes et structures

Hellenic Aid – YDAS (MAE, 2007)

Établie en 1999 sous l'égide du Ministère des affaires étrangères, Hellenic Aid se charge de superviser, coordonner, suivre et promouvoir les actions humanitaires d'urgence et d'aide alimentaire, ainsi que l'aide destinée à la réorganisation et au rétablissement des infrastructures des pays en développement menée par les ministères, universités, ONG ou autres acteurs. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- Gérer tous les fonds d'APD fournis par le budget public, ainsi que d'autres fonds issus des ministères, organisations et autres organismes publics et privés du pays ;
- Suivre et faciliter les programmes/projets de développement menés par les organismes publics, universités, ONG et autres organisations de la société civile ;
- Soumettre des propositions au Comité pour l'organisation et la coordination des relations économiques internationales sur la planification future de la politique de développement pour les pays prioritaires, dans le but de maximaliser les résultats positifs de la mise en œuvre de programmes viables ;
- Financer les actions et programmes d'aide humanitaire d'urgence, les programmes/projets de restructuration et de développement, ainsi que l'éducation et les informations en faveur du développement, liées à la promotion du bénévolat en Grèce et dans les pays en développement.

Depuis 2002, un Comité interministériel (EOSDOS) présidé par le Ministre des affaires étrangères (MAE) oriente la stratégie de la Grèce en matière d'aide au développement. Dix-sept organismes répartis sur douze ministères distribuent l'APD grecque (CAD 2006b, p. 14).

2.2 Politiques et documents clés

La contribution de la Grèce au processus de réalisation des OMD (MAE 2004a)

Cette publication décrit les acquis de la Grèce 5 ans après la formulation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle met l'accent sur le succès des programmes grecs, notamment en Albanie, en Arménie et en Syrie, tout en soulignant que les efforts humanitaires de la Grèce ont été reconnus par la communauté internationale. Ce document mentionne également la stratégie qui consiste à impliquer la société civile grecque dans la mobilisation générale d'efforts pour le développement.

Programmes de coopération au développement à moyen terme

La Grèce met actuellement au point son troisième programme de coopération au développement à moyen terme (CAD 2006b, p. 11).

Rapport annuel (MAE 2006)

Ce rapport décrit le cadre stratégique de l'APD grecque, présente les activités d'Hellenic Aid et énonce les priorités du MAE en matière de développement international.

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

Dix premiers pays	% de décaissements bruts d'APD totale	% de décaissements bruts d'APD bilatérale	Millions de USD
Serbie	9,9 %	22 %	42
Albanie	5,0 %	11 %	21
Afghanistan	3,3 %	7,3 %	14
Liban	1,7 %	3,7 %	7
Bosnie-Herzégovine	1,4 %	3,1 %	6
Turquie	0,9 %	2,1 %	4
Territoires sous administration palestinienne	0,9 %	2,1 %	4
Sri Lanka	0,9 %	2,1 %	4
Égypte	0,9 %	2,1 %	4
Irak	0,7 %	1,6 %	3

Source : données OCDE/CAD 2005-2006.

Les dix premiers pays bénéficiaires répertoriés ci-dessus ont perçu 59,2 % d'APD bilatérale en 2005-06. Géographiquement, la Grèce destine principalement son aide aux pays européens (Balkans), ce qui ne laisse qu'une petite fraction pour les PFR.

Ventilation au sein des différents groupes de pays bénéficiaires (% de l'APD totale) :

Pays les moins développés	4,9%
Autres pays à faible revenu	1,7%
Afrique subsaharienne	2,6%
Europe	20%

Source : données OCDE/CAD 2005-2006.

3.2. Critères d'allocation

3.2.1. Critères de présélection

La Grèce n'impose pas de critères de présélection pour octroyer son aide.

3.2.2. Critères d'allocation

Hellenic Aid possède 20 pays prioritaires concentrés dans les régions des Balkans, de la Mer noire et de la Mer baltique, avec toutefois plusieurs pays africains et asiatiques. En date de 2007, les pays prioritaires étaient les suivants : Afrique du Sud, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Géorgie, Jordanie, Kazakhstan, Liban, ARYM (Ancienne République Yougoslave de Macédoine), Moldavie, Monténégro, Palestine, République Démocratique du Congo, Serbie, Syrie, Ukraine et Zimbabwe (Hellenic Aid 2009). L'Afghanistan, le Liban, l'Irak et le Soudan figurent également parmi les pays prioritaires, mais l'aide y est subordonnée aux conditions locales, ainsi qu'à des réglementations spéciales. Néanmoins, au cours des récentes années, l'aide humanitaire d'urgence a également occupé une place importante dans l'APD grecque, qui a été octroyée à un grand nombre d'autres pays.

L'aide est distribuée chaque année via un processus d'appel à propositions, selon lequel les parties intéressées sont invitées à soumettre leurs propositions conformément aux secteurs et pays déclarés prioritaires par Hellenic Aid. À ce titre, il n'existe pas de critères d'allocation prédéfinis, car les allocations définitives dépendent de la variété et de la qualité des propositions soumises.

4) POLITIQUES D'AIDE

4.1. Concessionnalité

La Grèce concède l'ensemble de son aide sous forme de dons.

4.2. Types d'aide

Répartition des différents types d'APD (engagements, sauf indication contraire) :

	Millions de USD	% de décaissements bruts d'APD bilatérale
Coopération technique indépendante (décaissements)	77,7	41,1%
Appui budgétaire général	3,3	1,6%
Projets et programmes sectoriels (dont coopération technique)	148,9	78,8%
Activités liées à la dette	-	-
Aide alimentaire pour le développement	0,1	0,1%
Autre aide sous forme de produit de base	-	-
Situations d'urgence et de crise (décaissements)	19,2	10,2%

Source : données OCDE/DAC 2006

N. B. : les différents types d'aide détaillés dans ce tableau proviennent de plusieurs sources de données du CAD de l'OCDE. À ce titre, la somme de la dernière colonne n'équivaut pas à 100 %.

La Grèce destine largement son aide aux projets et à l'AT, ne concédant que des portions limitées à l'appui budgétaire général ou sectoriel. L'évolution en faveur d'un soutien aux programmes est freinée par le mécanisme d'appel à propositions annuel, par lequel passent la plupart des engagements d'aide bilatérale grecque (CAD 2006b, p. 13). Toutefois, la Grèce a expérimenté des modalités d'aide plus flexibles sous forme d'appui budgétaire dans son Plan hellénique pour la reconstruction économique des Balkans (PHREB), qui couvre l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la République fédérale de Yougoslavie (RFY), l'ARYM et la Roumanie (MAE, non daté).

Le seul bureau national grec participant à l'enquête de Paris, l'Albanie, rapporte que 31 % de l'aide grecque est jugée bien coordonnée avec les stratégies/structures des pays partenaires. Cependant, l'indicateur de Paris 9 pour le même pays révèle qu'aucune aide grecque n'a atteint l'Albanie par le biais d'approches-programmes (AP).

4.3. Canaux d'assistance

La Grèce octroie environ 55 % de son APD par le biais d'organisations multilatérales, dont 70 % est destiné à la CE, 6 % aux organismes des Nations Unies et 18 % à la Banque mondiale (source : données OCDE/CAD 2006). Les ONG restent un élément clé dans l'APD grecque. En 2005, 150 projets étaient cofinancés avec les ONG dans les pays destinataires (Eurosources 2006).

En tant que membre de l'UE, la Grèce a souscrit des engagements à Paris en 2005, afin de canaliser 50 % de l'aide État-à-État par les systèmes des pays d'ici à 2010. Il est difficile d'affirmer si la Grèce approche de ce but, mais son système actuel d'appel à propositions ne facilite pas l'inscription de l'aide au budget, notamment par rapport aux approches-programmes.

4.4. Secteurs et projets

Secteur	% d'APD bilatérale (engagements)
Infrastructures sociales et administratives	59.1%
Dont : Éducation	12.5%
Santé	12.7%
Population	4.2%
Eau et assainissement	0.5%
Pouvoirs publics et société civile	24.7%
Infrastructures économiques	8.6%
Dont : Transport et communication	7.6%
Énergie	0.2%
Production	1.5%
Dont : Agriculture	1.2%
Industries, mines, travaux publics	0.1%
Commerce et tourisme	0.3%
Activités multisectorielles	5.7%
Assistance aux programmes	1.8%
Activités liées à la dette	-

Secteur	% d'APD bilatérale (engagements)
Aide d'urgence	10.7%
Frais administratifs	10.2%

Source : données OCDE/CAD 2006.

Une vaste proportion de l'aide grecque à l'éducation est destinée à des bourses d'études auprès d'universités grecques. Le pays destine également des sommes substantielles à accueillir des étudiants du secondaire venus de pays en développement, en particulier d'Albanie. Ne figurant pas dans l'APD grecque, ces sommes représentent pourtant environ 0,07 % du RNB. La Grèce souhaite que ces montants soient comptabilisés comme APD (CAD 2006b, p. 12), ce qu'elle défend auprès du CAD.

Concernant l'alignement sur les priorités sectorielles des pays partenaires, le plan d'action grec pour l'harmonisation déclare que : « *L'objectif immédiat d'HELLENIC AID est d'aligner davantage ses projets/programmes d'aide sur les propres stratégies sectorielles des pays, de même que les programmes, procédures et calendriers sur les DSRP nationaux, tout en réduisant le volume d'aide apporté au travers de projets indépendants.* » (MAE 2004b, p. 7). Il est néanmoins difficile de juger des progrès accomplis jusqu'à présent dans ce but.

Selon le MAE (2004b, p. 5), les priorités sectorielles de la Grèce sont les suivantes :

- infrastructures en éducation élémentaire et secondaire et formation professionnelle ;
- infrastructures sanitaires de base ;
- microcrédit et génération de revenus ;
- alimentation en eau et assainissement ;
- environnement, énergie et agriculture ;
- renforcement des institutions et appui à la démocratisation et aux droits de l'Homme ;
- lutte contre le trafic des femmes ;
- culture.

Comme le confirment les données ci-dessus, l'aide d'urgence est également centrale, des engagements substantiels ayant été affectés à des catastrophes récentes telles que le tsunami en Asie (2004), le tremblement de terre au Pakistan (2005), ainsi que la crise libanaise (2006) – voir CAD (2006b, p. 10).

4.5. Flexibilité

On ne dispose d'aucune information indiquant que la Grèce possède des fonds de prévoyance destinés à ses pays partenaires atteints par un choc extérieur négatif ou qu'elle offrira un soutien supplémentaire à décaissement rapide en faveur du budget ou de la balance des paiements.

4.6. Prévisibilité

La Grèce utilise une approche par appel à propositions pour octroyer son aide, ce qui signifie que la plupart de ses engagements sont fondés sur des projets à court terme. Selon ce processus, Hellenic Aid invite les ministères, ONG, universités et autres à faire part de leur intérêt en fonction des secteurs et pays prioritaires de l'année.

L'appel à propositions est publié en janvier et la date butoir fixée en avril de chaque année, pour des projets d'une durée d'un an maximum.

Toutefois, le programme balkan (MAE, non daté), le programme 2006-2008 au Sri Lanka et les programmes biennaux au Pakistan et en Indonésie semblent évoluer vers la programmation pluriannuelle. De même, le plan d'action grec pour l'harmonisation (MAE 2004b) témoigne d'un engagement à développer des cadres de financement pluriannuels.

4.7. Conditionnalité

L'aide grecque étant majoritairement fondée sur des projets, elle n'est assortie d'aucune condition macroéconomique. Toutefois, du fait de la possible introduction de soutien budgétaire et sectoriel, il est probable qu'elle souscrive des accords multidonateurs assortis de conditions groupées.

4.8. Dialogue politique

Étant donné que la plupart des contributions multilatérales de la Grèce sont destinées à l'UE, ses recommandations de politique sont majoritairement en accord avec la CE, tandis qu'elle défend les politiques qui faciliteront l'adhésion à l'UE de nombre des pays où elle est active. La Grèce prend activement part au dialogue politique dans les pays bénéficiaires où elle délivre son APD, notamment dans les Balkans, où elle a développé des connaissances bilatérales non négligeables grâce au programme balkan susmentionné.

5) PROCÉDURES D'AIDE

5.1 Conditions préalables

La Grèce s'engage à réduire le nombre d'UEP, ainsi qu'à évoluer vers une « *approche programmatique intégrée de la programmation et de la budgétisation des pays* » (MAE 2004b, p. 7). L'indicateur de Paris 4 révèle que l'aide grecque ne recourt à aucune UEP en Albanie.

De plus amples informations sur les conditions précédentes de la Grèce sont toujours en cours d'élaboration.

5.2 Méthodes de décaissement

Le détail des méthodes de décaissement grecques est toujours en cours d'élaboration.

5.3 Procédures de décaissement

Selon l'indicateur de Paris 5a, en Albanie 25 % de l'aide grecque passe par les systèmes locaux de gestion des finances publiques. De plus amples informations sur les procédures de décaissement de la Grèce sont toujours en cours d'élaboration.

5.4 Procédures de passation de marchés

Selon le CAD de l'OCDE, 60,9 % de l'aide grecque était lié en 2006. Même dans ses contributions multilatérales, la Grèce associe parfois ses dons à des biens ainsi qu'à de l'assistance technique grecs, via l'établissement de fonds fiduciaires spéciaux, tels que l'*Hellenic Republic Consultant Trust Fund* (CTF) auprès de la Banque mondiale (voir CAD 2006b, p. 34).

Selon l'indicateur de Paris 5b, en Albanie 25 % de l'aide grecque passe par les systèmes locaux de marchés publics.

5.5 Coordination

La stratégie de la Grèce préparée pour le Forum de haut niveau de Paris révèle que ce pays assurera la coopération avec les organisations internationales, l'UE et les autres donateurs de trois manières : coordination, cohérence et complémentarité des politiques et des mesures, dans un esprit de responsabilité, de transparence et d'efficacité, afin d'atteindre les objectifs communs à long terme (MAE 2004b, p. 4). Il est difficile de juger de la progression sur cet objectif, mais la participation grecque aux programmes multidonateurs et aux approches de type sectoriel (SWAPs) reste limitée. Par exemple, ce pays ne possède aucune entrée sur le site Internet www.aidharmonization.org, qui rassemble des informations sur les pratiques d'harmonisation des donateurs.

En tant que membre de l'UE, la Grèce s'est engagée en 2005 à Paris à réduire de 50 % le nombre de missions et de rapports analytiques non coordonnés. La seule réponse grecque à l'enquête de Paris, en Albanie, révèle 1 seule mission mixte sur 7 (indicateur 10a) et aucun travail analytique en commun avec le pays (indicateur 10b).

Principales sources *(toutes les sources Internet ont été consultées en janvier 2009)*

CAD (2006a) « Simulation of DAC Members' Net ODA Volumes in 2006 and 2010 » consulté sur www.oecd.org/dataoecd/57/30/35320618.pdf

CAD (2006b) « Greece – Development Assistance Committee Peer Review », consulté sur <http://www.oecd.org/dataoecd/3/10/38023102.pdf>

Euroresources (2006) « Greece », consulté sur www.euroresources.org/fileadmin/user_upload/PDF_country_and_Programmes_profiles/greece1.pdf

Hellenic Aid (2009) « Priority Countries and Sectors », consulté sur <http://www.hellenicaid.gr/frontoffice/portal.asp?cpage=NODE&cnode=8&clang=1>

MAE (non daté) « Hellenic Plan for the Economic Reconstruction of the Balkans (HIPERB) », consulté sur http://old.mfa.gr/english/foreign_policy/hiperb/

MAE (2004a) « The Greek Contribution to the Process of Achieving the MDGs », Ministère des affaires étrangères, Athènes.

MAE (2004b) « Hellenic Aid Action Plan for Co-ordination and Harmonization », Ministère des affaires étrangères de la République hellénique, Athènes, novembre 2004, consulté sur www.oecd.org/dataoecd/43/35/33981897.pdf

MAE (2006) « Annual Report of the Greek Bilateral and Multilateral Official Development Co-operation and Assistance – Year 2006 », consulté sur <http://www.hellenicaid.gr/frontoffice/portal.asp?cpage=NODE&cnode=46&clang=1>

MAE (2007) « The Role of Hellenic Aid », consulté sur
www.mfa.gr/www.mfa.gr/en-US/Hellenic+AID/The+Role+of+Hellenic+Aid/